



**DECISION N°2024- 23**

Le Maire de la Ville de Wasquehal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122.23,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Wasquehal n°2020-04 du 5 juillet 2020 et notamment l'alinéa 4 qui dispose que le Maire est chargé pour la durée de son mandat : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la procédure adaptée lancée en vertu des articles R.2113-1, L. 2123-1-, R. 2123-1-1, R.2112-6-1°, R.2112-6-2°, R.2162-4-1°, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique,

Vu l'analyse des offres,

**DECIDE**

**Article 1** - Un marché de travaux portant sur la réfection de la cour de récréation de l'école Malfait – Lot 2 Serrurerie/Couverture et équipement sera signé par mes soins avec la société Loison située rue des postes des 2 ponts - ZI BP 61 59 427 Armentières Cedex.

**Article 2** - Le montant total des prestations du marché est compris avec un maximum annuel comme suit :

→ **Montant maximum annuel : 300 000 € hors taxe**

**Article 3** - Le contrat prend effet à compter du 8 juillet 2024 pour une durée de 39 jours.

**Article 4** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Wasquehal est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée, inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet.

**Article 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille Cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet [telerecours.fr](http://telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication.

Certifié exécutoire à la présente décision,  
Par transmission en Préfecture,  
Et son affichage en Mairie, le 29/04/24  
Fait à Wasquehal, le

Stephanie DUCRET  
Mairie de Wasquehal